

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 3 mars 2014 portant nomination à la commission chargée d'agrèer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires ou de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées**

NOR : AFSP1430146A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code civil, notamment son article 16-12 ;

Vu le décret n° 97-109 du 6 février 1997 modifié relatif aux conditions d'agrément des personnes habilitées à procéder à des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire ou de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Mme Bénédicte GERARD est nommée, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté, membre titulaire de la commission chargée d'agrèer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires ou de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées.

Mme Eulalie LASSEAUX est nommée, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté, membre suppléant de la commission chargée d'agrèer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires ou de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées.

### Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 3 mars 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
PR B. VALLET